

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *20 écus en argent et 20 quartiers de seigle pour les 5 régens*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *B. j'l'appelle Collonges.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village et le principal de la paroisse.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *j'l'fait une petite commune et contient une trentaine de Maisons.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Il est de la paroisse et de l'Agence d'Outrebois, qui est le nom sous lequel on comprend deux Villages formant*

d. District *Smarand* *Chacun une Commune avec quelques hameaux qui en dépendent, dont le premier s'appelle Collonges-ouest, l'autre Collonges-est et soi Canton-Vallais. Le premier l'école; le second deux ou trois écoles éloigné du premier de demi heure.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *1° j'ly a deux Maisons en montagne et éloigné d'une heure de l'école.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*2° j'ly a un hameau appelle Dalbinion composé de cinq Maisons éloigné d'un quart d'heure.*

*3° un autre hameau appelle Flambit de cinq Maisons éloigné d'un demi quart d'heure.*

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*4° une Maison isolée d'un demi quart d'heure.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Ceup de la montagne ne peuvent qu'on veni à l'école qui se tient que l'hyver à raison du froid et du danger du chemin.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Les hameaux fournissent ordinairement chacun une douzaine d'écoliers tant filles que garçons.*

185



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Elles passent toutes les lieues excepté celle dans la même paroisse éloignée d'une lieue et qu'on separe à cause de la difficulté des chemins. L'école ne se tient qu'en hyver.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Pour les autres écoles voisines outre celles qui sont éloignées de plus d'une lieue il y a encore le bétail entre deux qui fait passer à bateau.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

À lire, écrire, Chiffre, Chanter et les principes de la Religion.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En hyver seulement depuis la Toussaint jusqu'à Pâques ce qui fait environ cinq mois.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Il n'y a rien de réglé là dessus.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Il n'y a rien de réglé là dessus.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Deux heures le matin, tantôt le soir.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Non.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Claude Antoine Perrot. La commune avec l'approbation du

b. D'où est-il?

Du Département de Haute Saône en France.

c. Son nom

Claude Antoine Perrot.

( 3 )

d. Son âge. - Trente ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis cinq mois.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il étoit professeur en Théologie à l'abbaye de St Maurice.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il est curé du lieu.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Pour l'ordinaire une cinquantaine tant filles que garçons. L'école ne se tient qu'en hyver.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Tout le bien et fond consiste en deux pleus novante cinq livres de France ou de vingt baches distribués apit c'est à dire la paroisse, et dont les intérêts au cinq pour cent se recouvrent par un procurreur établi par la commune, lequel les remet au Régent.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? - Non.

15°. Bâtiment de l'école. - Il n'y en a point.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Cette modicité de revenu fait qu'on ne peut avoir de bons Régens, ce sont ordinairement quelques paysans du lieu, ou paysans trahés qui se chargent de l'école. Il faut le desus comme il peut s'il n'y a point de maison.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixièmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Il a pour tout les intérêts des  
2 g h sans prêtés qu'on nous avons  
indiqués devant.  
Quelque fois le Commune se Cotise  
pour ajouter quelque chose de plus.  
rien de tout cela*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *St. Maurice*

e. Canton *Valley*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

( 2 )

*Dorenaz. no 86.*

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *St. Maurice*

e. Canton *Valley*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Il s'appelle Dorenaz*

*C'est un village principal de la Commune*

*Il fait une petite Commune*

*Il est de la paroisse St. de l'agent d'outrebois  
Sous lequel on comprend d'un village, s'appelle  
le village ou il sont toujours unie à l'école  
de Dorenaz*

1°. *Il y a dans le village du village huit maison  
éloigné de trois quarts de lieu de l'école*

2°. *Il y a dans la montagne il a une maison cinq  
quart d'heure s'appelle assepe il a encore  
une maison un quart de lieu s'appelle petite  
Dorenaz*

3°. *un autre hameau s'appelle y ablai d'ici  
quart d'heure D'heures*

4°. *en son une maison s'isole au puit éloigné*

*Ces du village d'avoisil ne peuvent  
venir que quand le bœuf est le donne  
à cause de mauvais chemin de trois d'heures  
de la route d'ici voisins une heure*

*que le village le plus éloigné que la  
maison s'isole fournissant dixaine  
d'enfants que garçons que fille.*